

39. Question de Madame Angelina CHAN, Conseillère communale, du 28 octobre 2022 --- Vraag van Mevrouw Angelina CHAN, gemeenteraadslid, van 28 oktober 2022.

Paieiment aux horodateurs

Depuis deux ans, le stationnement est payant partout à Schaerbeek. Or, il apparaît que dans certaines rues, les horodateurs avec un paiement par carte bancaire ou cash sont inexistants. C'est le cas de la rue du Radium, où ne figure qu'un panneau indiquant les détails pour un paiement via une application ou sms. En plus d'avoir supprimé la possibilité de paiement en espèces dans les zones vertes, vous supprimez ainsi également la possibilité de payer par carte bancaire dans ces rues.

Dans d'autres quartier de Schaerbeek, on n'y trouve ni d'horodateur ni d'indication. C'est le cas dans le quartier des jardins et plus particulièrement dans la contre-allée du boulevard Léopold III, on n'y trouve rien à moins de faire un grand tour du bloc.

Mes questions sont les suivantes :

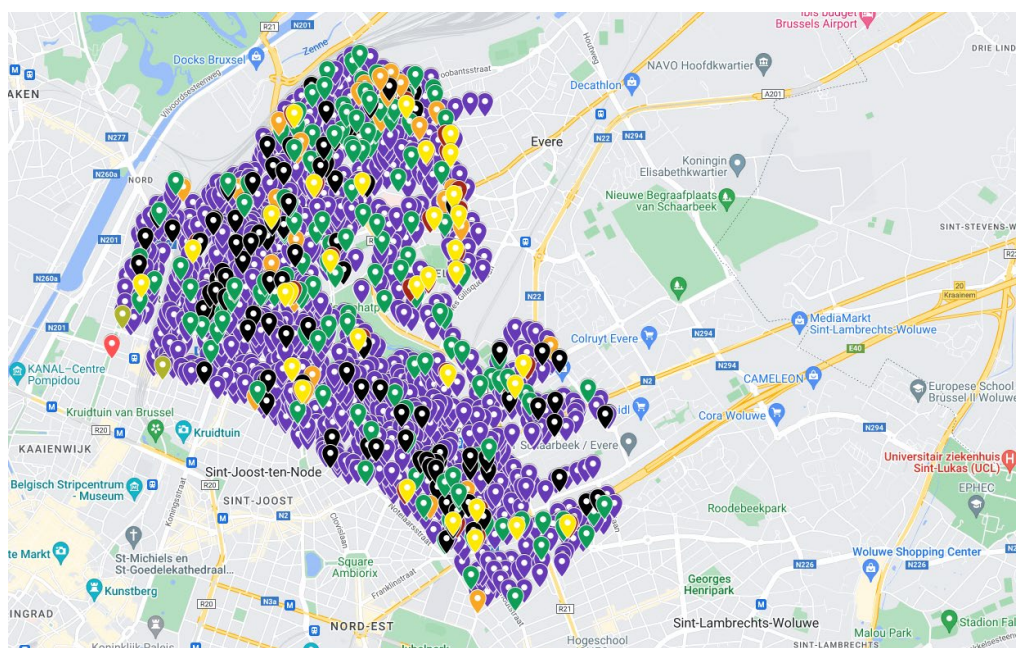
- Dans les zones où seuls les détails pour smartphones sont disponibles, quid des personnes ne disposant pas d'abonnement mobile permettant d'effectuer les paiements via smartphone ?
- Dans les zones où il n'y a ni horodateur, ni indication, de combien de minutes dispose un conducteur pour « prendre un ticket » et ne pas être considéré en effraction ?

Réponse :

Nous avons bien reçu votre question orale du 16 octobre 2022 pour le Conseil Communal de 19 octobre 2022. Nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses à vos questions sous forme écrite.

Dans les zones où seuls les détails pour smartphones sont disponibles, quid des personnes ne disposant pas d'abonnement mobile permettant d'effectuer les paiements via smartphone ?

Il existe un maillage de horodateurs sur le périmètre de la commune. En plus des horodateurs l'agence parking.brussels a - avec accord de la commune - installé des totems en mai et juin 2022 avec des explications de comment on peut payer. Les totems complètent le maillage d'horodateurs existants et ont pour but de rendre plus claires pour l'usager les différentes couleurs de zones de stationnement. Ils reprennent en outre des informations relatives au paiement par SMS ou application. Les horodateurs sont toujours bien présents. Aucun horodateur n'a été enlevé lors du placement des totems.



Dans les zones où il n'y a ni horodateur, ni indication, de combien de minutes dispose un conducteur pour « prendre un ticket » et ne pas être considéré en effraction ?

Le maillage a été fait pour qu'il n'y ait pas des zones où il n'y a ni horodateur ou totem. Si le maillage d'horodateurs est peut-être moins dense qu'avant la dématérialisation du stationnement, il ne faut pas oublier qu'il n'est maintenant plus nécessaire de revenir à sa voiture pour apposer son ticket sur le pare-brise. Le ticket est en effet activé dès que la plaque d'immatriculation est encodée dans l'horodateur/l'application.

Tous les utilisateurs disposent de 3 minutes.

Pour la rue Radium, un tronçon de quelques centaines de mètres, il y a le numéro 150333, le numéro 150294 et juste au coin le numéro 1505034. Pour l'avenue Léopold III, sur le territoire de Schaerbeek, cela commence toujours avec 150, et puis c'est 190, 191, 213 et 214.

